



DIRECTION REGIONALE
PROVENCE ALPES COTE AZUR
Le Directeur Régional

Monsieur le Président
de la SEMIS
Avenue Théodore Aubanel
B.P. 74
13460 Les Saintes Maries de la Mer

Références JG-12-038

Marseille, le 23 mai 2012

Objet : Désignation d'un représentant permanent / représentant légal

Je soussigné, Jean-Paul Guérin, Directeur Régional de la Caisse des dépôts et consignations pour la Région Provence Alpes Côte d'Azur, domicilié 19 place Jules Guesde – B.P. 42119 – 13203 Marseille Cedex 01, agissant en vertu d'un arrêté du directeur chargé de l'intérim des fonctions de directeur général de la Caisse des dépôts et consignations de l'Etablissement en date du 8 mars 2012,

désigne Monsieur Benoit Coquillat, Chargé de Développement Territorial à la Caisse des dépôts et consignations pour la Région Provence Alpes Côte-d'Azur, domiciliée 19 Place Jules Guesde, BP 42119, 13203 Marseille cedex 01,

en qualité de représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations, dans les termes de l'article L 225-20 du Code de Commerce au conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte des Saintes Maries de la Mer (SEMIS), en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Sorrentino.

Conformément à l'article R.225-16 du Code de Commerce, les présents pouvoirs sont donnés pour la durée du mandat de membre du conseil d'administration conféré à la Caisse des dépôts et consignations.

Monsieur Benoit Coquillat est en outre mandaté pour être le représentant légal de la Caisse des dépôts et consignations, et en cette qualité, assister, à toutes les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, émettre tout avis et prendre part à tout vote. En cas d'empêchement, Monsieur Benoit Coquillat est autorisée à donner délégation, à qui il appartiendra, d'exercer son mandat de représentant légal.

Jean-Paul Guérin

P.S. : troisième original remis à Monsieur Benoit Coquillat

Caisse des dépôts et consignations